



mairie de **Clamart**

*Signalé*  
Clamart, le 8 septembre 2009

**LE MAIRE**

Aff suivie par M. Liten YENGUE  
Responsable du Service Juridique  
Tél : 01 46 62 35 13  
Fax : 01 46 62 37 64  
liten.yengue@clamart.fr

**Monsieur le Préfet des Hauts de Seine**  
167 – 177 avenue Joliot Curie  
92013 Nanterre Cedex

Copie à  
Monsieur Le Sous Préfet d'Antony  
Madame Le Commissaire BOURG

**OBJET** : Installation sauvage du cirque MULLER sur territoire de la Commune / Absence de réunion de la Commission communale de sécurité

Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,

Je tiens à vous faire part de nouveau de ma très grande préoccupation concernant l'installation sauvage et illicite du cirque MULLER depuis le lundi 31 août 2009 sur le territoire communal.

*M* Ce cirque, par sa façon délibérée de contrevenir aux lois et de placer les communes victimes devant le fait accompli, n'a pas fait parvenir à mes services huit jours avant la date d'ouverture du cirque son extrait de registre de sécurité et donc n'a pas pu faire l'objet du contrôle de conformité aux règles de sécurité par la Commission communale de sécurité.

L'absence de réunion de la Commission Communale de Sécurité m'a conduit, comme je vous en ai informé par mon courrier du 2 septembre 2009, à prendre un arrêté d'interdiction d'ouverture de ce cirque.

Or, plusieurs représentations ont déjà eu lieu. A l'issue de l'une d'elle, samedi 5 septembre 2009, un enfant a été blessé par un animal du cirque laissé sans surveillance. Ses parents ont aussitôt porté plainte.

Je souhaite donc attirer de nouveau votre attention sur les risques importants que fait courir ce cirque qui continue de se produire sans avis de la Commission communale de Sécurité.

Je vous saurai donc gré, dans la préoccupation commune de la sécurité publique que nous partageons, que vos services, prenant toute leur responsabilité en la matière, prêtent tout leur concours à l'ONF afin d'entreprendre par tous moyens l'arrêt de l'activité de ce cirque.

Confiant dans votre compréhension et de vous lire très prochainement, croyez, Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, en l'expression de ma haute considération.

Toute correspondance  
doit être adressée  
à Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Place Maurice Gunsbourg  
92141 Clamart Cedex  
Tél. : 01 46 62 35 35  
e-mail : mairie@clamart.fr  
www.clamart.fr

*J'insiste sur la sécurité,  
il y a déjà eu un incident,  
il ne faudrait pas que vos  
services attendent un accident  
grave pour agir.  
Cordialement*

Le Maire  
Conseiller Régional

*Philippe KALTENBACH*  
Philippe KALTENBACH